



## Comment se servir du formulaire „Constat amiable d'accident automobile“

Le formulaire „Constat amiable d'accident automobile“ est conforme au modèle créé par le Comité Européen des Assurances (CEA). Il est créé pour être appliqué lors de tous les accidents de circulation, il sert pour constater l'état de fait et aucun agrément sur la faute n'est nécessaire pour son remplissage. Des déclarations contradictoires peuvent être mentionnées, à la feuille séparée en cas de nécessité. Si l'autre participant de l'accident a le même formulaire agréé par le Comité Européen des Assurances, mais dans une autre langue, ces formulaires sont les mêmes. C'est pourquoi vous pouvez traduire son contenu point par point sur la base de votre formulaire. C'est pourquoi les points sont numérotés.

### Sur l'endroit de l'accident

1. Utilisez seulement un lot des formulaires pour 2 véhicules participés (deux lots pour 3 véhicules participés, etc.). Il n'est pas important qui fournit et remplit le formulaire. Utilisez un stylo bille et écrivez de façon à pouvoir lire des copies du formulaire.
2. En remplissant le formulaire „Constat amiable d'accident automobile“ prenez en considérations les points suivants:
  - questions au point 8 relatives à vos documents d'assurance (numéro du document d'assurance responsabilité civile automobile obligatoire, de la carte verte),
  - questions au point 8 relatives à votre permis de conduire,
  - marquez exactement le point de collision (point 10),
  - marquez par une croix le variant (1 - 17) concernant votre accident de circulation (point 12) et mentionnez le nombre des cases marquées d'une croix,
  - faites un croquis de l'accident (point 13).
3. N'oubliez pas de mentionner des possibles témoins de l'accident, leurs noms et adresses, surtout si votre opinion est différent des opinions des autres participants de l'accident.
4. Signez le formulaire de „Constat amiable d'accident automobile“ et faites-le signer par l'autre conducteur aussi. Donnez une copie à l'autre participant de l'accident et sauvegardez votre copie pour la donner à votre assureur.

### Après avoir rempli le formulaire

- lors de la communication de l'accident à la société d'assurance, n'oubliez pas de mentionner l'endroit et la date de la visite du véhicule par un expert,
- ne modifiez un aucun cas les données au recto du formulaire,
- remettez le formulaire immédiatement à votre société d'assurance.

**Ayez le formulaire de „Constat amiable d'accident automobile“ toujours à la portée de la main. Sauvegardez le formulaire dans le véhicule.**